

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Baltoflake

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom et/ou code produit : **Baltoflake**
Étiquette No. : 3019
Fournisseur/Fabricant : Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret
Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94
Numéro d'appel d'urgence : SHE Dept. Jotun AS ,Norway
+47 33 45 70 00
Utilisation du produit : Revêtements divers: Phase solvant.

2. Information sur les composants

Nom chimique*	N° CAS	Numéro CE	%	Classification
styrène	100-42-5	202-851-5	25 - 50	R10 Xn; R20 Xi; R36/38
maleic acid, dibutyl ester	105-76-0	203-328-4	2.5 - 10	R43 N; R51/53
2,2'-oxydiéthanol	111-46-6	203-872-2	1 - 2.5	Xn; R22
acide fumarique	110-17-8	203-743-0	1 - 2.5	Xi; R36
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	64742-82-1	265-185-4	0 - 1	R10 Xn; R65 R66, R67 N; R51/53
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Inflammable.
Nocif par inhalation.
Irritant pour les yeux et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Nocif

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau bâton.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant de l'incendie atteindre les égouts ou le milieu aquatique environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Déversement accidentel** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'inflammation.

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Nom des composants

styrène

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 6/2004). Notes: indicativesVME: 215 mg/m³ 8 heure/heures. Forme: Toutes formes

VME: 50 ppm 8 heure/heures. Forme: Toutes formes

naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré

INRS (France, 1999).VME: 340 mg/m³ 8 heure/heures. Forme: Vapeurs

Équipement de protection individuelle

Système respiratoire

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit.(comme la combinaison de filtres A2-P2). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif (A2).

Peau et corps

: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains

: Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser gants: alcool polyvinylique ou nitrile.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

Yeux

: Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique

: Liquide.

Odeur

: Caractéristique.

Couleur

: Teintes diverses.

Point d'éclair

: Coupe fermée: 34°C (93.2°F).

Masse volumique

: 1.25 g/cm³

Limite inférieure d'explosivité

: Le plus haut niveau connu est Seuil minimal: 1.1% Seuil maximal: 8% (styrène)

Solubilité

: Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Contient (maleic acid, dibutyl ester). Peut déclencher une réaction allergique.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Informations écotoxicologiques

<u>Nom des composants</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
styrène	Selenastrum capricornutum (CE50)	48 heure/heures	0.56 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure/heures	4.7 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure/heures	4.02 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure/heures	10 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure/heures	25.05 mg/l
maleic acid, dibutyl ester	Pimephales promelas (CL50)	96 heure/heures	29 mg/l
	Poisson (CL50)	96 heure/heures	6.2 mg/l
	Daphnie (CE50)	48 heure/heures	15 mg/l
2,2'-oxydiéthanol	Pimephales promelas (CL50)	96 heure/heures	75200 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure/heures	212 mg/l
acide fumarique	Poisson (CL50)	96 heure/heures	<10 mg/l
	Daphnie (CE50)	48 heure/heures	<10 mg/l
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	Poisson (CL50)	96 heure/heures	<10 mg/l
	Algues (CL50)	72 heure/heures	<10 mg/l

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Nom d'expédition : Peinture.
UN Nombre : 1263
Classe : 3
Risque secondaire : -
Groupe de conditionnement : III
Étiquette :



Autres informations

ADR / RID : Numéro d'identification du danger: 30
 Dispositions particulières: 640E
 ADR/RID: Substance visqueuse. Pas de restrictions, ref. le chapitre 2.2.3.1.5 (applicable aux récipients de capacité < 450 litres).

IMDG : Programmes d'urgence ("EmS"): F-E, S-E
 Polluant marin: Non.

IMDG: Substance visqueuse. Transport en conformité avec le paragraphe 2.3.2.5 (applicable aux récipients de capacité <30 litres).

IATA : -

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne : La classification et l'étiquetage Transport du produit 103.8.3533MDG/IMO et lions de l'Union

Symbole/symboles de dangers

:



Nocif

Contient: styrène
maleic acid, dibutyl ester**Phrases de risque**: R10- Inflammable.
R20- Nocif par inhalation.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**Conseils de prudence**: S23- Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
S24- Éviter le contact avec la peau.
S37- Porter des gants appropriés.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

16. Autres informations

Classification FIPEC

: 1

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France: R10- Inflammable.
R20- Nocif par inhalation.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R36- Irritant pour les yeux.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**Avis au lecteur****Historique****Date d'impression**

: 05.01.2006.

Date d'édition

: 05.01.2006.

Version

: 2

Élaborée par

: Jotun Group Product Safety Department

Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Version

2

Page 5 de 5